

N°2026/059

Nouméa, le 28 mars 2026

## INFORMATIONS PRATIQUES PROCURATIONS POUR LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

**À l'approche des élections provinciales, la ville de Nouméa accompagne les électeurs de la commune inscrits sur la liste électorale spéciale provinciale (LESP) dans leurs démarches pour établir une procuration.  
Un accueil dédié est proposé à l'hôtel de ville et à bord du Proxibus dans les différents quartiers de Nouméa.**

### ÉLECTIONS PROVINCIALES 2026 LA VILLE DE NOUMÉA VOUS ACCOMPAGNE

#### VOUS VOTEZ PAR PROCURATION À NOUMÉA, ANTICIPEZ VOS DÉMARCHES !

Privilégiez la démarche en ligne sur le site  
[www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) pour faire votre procuration.

**N'attendez pas le dernier moment pour établir votre procuration.**



Renseignements  
27 31 15



Ville de  
**NOUMÉA**

Le décret fixant la date des élections provinciales n'est pas encore publié. Cependant, il est conseillé d'anticiper votre demande de procuration si vous prévoyez d'être absent ou dans l'incapacité de vous rendre sur votre site de vote dans les mois à venir.

→ **Pensez-y dès maintenant ! Une procuration peut être établie pour une durée de plusieurs mois (jusqu'à un an) et ne vous empêche pas de voter physiquement le jour J si vous le pouvez.**

## COMMENT DONNER PROCURATION ?

### AVANT TOUT !

Vérifiez votre situation et celle de votre mandataire sur le site [www.electeur-nc.fr](http://www.electeur-nc.fr)

Le mandant (celui qui souhaite voter par procuration) et le mandataire (celui à qui il donne procuration) doivent tous les deux impérativement être inscrits sur la liste électorale spéciale provinciale (LESP), peu importe la commune.

### CAS N°1 : VOUS ÊTES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

1. Rendez-vous sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) pour faire votre demande de procuration. Vous devez avoir un compte NC Connect ou en créer un pour y accéder.
2. Rendez-vous ensuite dans un commissariat ou une gendarmerie avec la référence de votre demande et une pièce d'identité pour faire authentifier votre identité : **vous serez prioritaire et n'aurez pas à attendre.**

### BESOIN D'AIDE ?

Si vous avez besoin d'accompagnement pour réaliser la démarche numérique, la ville de Nouméa accueille les électeurs de la commune à un guichet dédié **à l'hôtel de ville du lundi au vendredi de 7h30 à 16h** ou près de chez vous, à bord du Proxibus :

- **Le lundi à N'Géa de 8h à 16h**  
Parking du parc de jeux à côté de l'Eau Vive du Pacifique - 2, rue Jules-Calimbre
- **Le mardi à Magenta de 8h à 16h**  
Parking à côté de l'OPT - rue du 18 juin
- **Le mercredi à Rivière-Salée de 8h à 16h**  
Face à l'école maternelle Les Roses
- **Le jeudi à Normandie de 8h à 16h**  
Face au collège - rue Georges-Lèques
- **Le vendredi au 6e Kilomètre de 8h à 16h**  
Parking de l'école Marie-Courtot - rue Jacques-lékawé

Bien sûr, vous avez toujours la possibilité de vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie pour réaliser l'intégralité de la démarche sur un formulaire papier, mais **la ville de Nouméa vous recommande de privilégier la demande en ligne**. Cela vous permet de suivre la validation et la prise en compte de votre procuration. Par ailleurs, votre demande est transmise immédiatement aux services de la mairie.

## CAS N°2 : VOUS ÊTES HORS TERRITOIRE

1. Rendez-vous sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) pour faire votre procuration  
Si vous avez un compte France Connect (le système d'identité numérique certifiée dans l'hexagone), vous n'aurez pas besoin de vous déplacer au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat. En réalisant la démarche en ligne, la transmission à la mairie de Nouméa est instantanée !
2. Si vous ne pouvez pas effectuer la démarche en ligne, déplacez-vous dans un commissariat de police, à la gendarmerie ou au consulat le plus proche de chez vous **et précisez bien que vous votez en Nouvelle-Calédonie** car le document CERFA n'est pas le même que pour les scrutins en métropole. Pour la Nouvelle-Calédonie, il s'agit du [CERFA n° 16199\\*02](#) Si ce n'est pas le bon formulaire qui est rempli, votre demande ne pourra pas être acceptée !  
Vous pouvez aussi imprimer et compléter vous-même le [CERFA n° 16199\\*02](#) et le déposer au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.

## INFORMATIONS PRATIQUES

*Renseignements au 27.31.15*